

**ORGANISATION POUR L'HARMONISATION
EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES
(OHADA)**

**COUR COMMUNE DE JUSTICE
ET D'ARBITRAGE
(CCJA)**

**ORDONNANCE N°009/2016/CCJA
(Article 43.2 du Règlement de procédure)**

REQUETE DU 27 FEVRIER 2013

AFFAIRE : Société Ivoirienne de Produits de Négoce dite IPN
(Conseils : SCPA Abel KASSI, KOBON & Associés, Avocats à la Cour)

Contre

Banque Internationale de l'Afrique Occidentale Côte d'Ivoire dite BIAO-CI
(Conseils : Cabinet d'Avocats BAZIE-KOYO-ASSA, Avocats à la Cour)

L'an deux mille seize et le dix mars

Nous **Marcel SEREKOISSE-SAMBA**, Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;

Vu le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, tel que révisé à Québec le 17 octobre 2008 ;

Vu le Règlement de procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, notamment en son article 43.2 ;

Vu la Décision n°001/2000/CCJA du 16 février 2000 fixant la rémunération, frais de déplacement et séjour des Avocats ;

Vu l'arrêt N°070/2012 rendu le 17 août 2012 par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;

Vu l'ordonnance N°001/2013/CCJA rendue le 14 janvier 2013 par le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;

Vu la requête afin de liquidation des dépens en date du 27 février 2013 présentée par la SCPA Abel KASSI, KOBON & Associés, Avocats à la Cour, agissant au nom et pour le compte de la société Ivoirienne de Produits de Négoce dite IPN ;

Vu les observations en date du 04 avril 2013 du Cabinet d'Avocats BAZIE-KOYO-ASSA, Avocats à la Cour, pour le compte de la Banque Internationale de l'Afrique Occidentale Côte d'Ivoire dite BIAO-CI ;

PAR CES MOTIFS

Disons la requête de la société Ivoirienne de Produits de Négoce dite IPN justifiée ;

Liquidons les dépens à la somme totale de **cent cinquante millions (150.000.000) FCFA** ;

Fait en notre cabinet les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Marcel SEREKOISSE-SAMBA